

Réf. :

Clermont-Ferrand, le 14 mars 2017

COMPTE RENDU DE RÉUNION	
Rédacteur : E. Vanoudheusden	
Entité : DAT CFL	
Projet : CAREP	Numéro : AP16AUV010
Objet : 2^{ème} réunion du GT Ressource	
Date : 9 mars 2017	Lieu : Carrière de la Loire (Bellegarde-en-Forez)
Participants : DREAL : C. Christophe, G. Guimont UNICEM : A. Boisselon, D. Delorme, B. Germain, A. Forestier, D. Duron, E. Carencu CEREMA : M. Trauchessec BRGM : E. Vanoudheusden, Ch. Cartannaz	
Absents excusés : E. Conan	
Diffusion interne :	
Diffusion externe :	
En cas de diffusion externe visa et nom du responsable : E. Vanoudheusden	

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS		
<p>Après une présentation succincte de la carrière de la Loire où se déroule la réunion, et qui fera l'objet d'une visite dans l'après-midi, un tour de table des personnes présentes, et un rappel des objectifs de la réunion par C. Christophe, il est décidé de balayer l'ensemble de la liste des lithologies, proposée par le BRGM en amont de la 1^{ère} réunion (document de travail envoyé par mail), et d'effectuer les ajustements sur la liste fournies par l'UNICEM. Au final, cela permet d'avoir une liste finalisée des lithologies à conserver et des usages attribués (à compléter par l'UNICEM pour quelques lithologies nouvellement insérées) => cf. tableau joint à ce CR.</p> <p>Les discussions ont portés sur les points résumés dans le tableau suivant</p>		
Lithologie	Sous-lithologie	Discussions
Roches sédimentaires	Roches sédimentaires carbonatés	Rassembler dans une même classe travertin-meulière-tuffeau. L'usage est la pierre ornementale. A ce jour, pas d'exploitation de ces formations, mais pourraient avoir un intérêt à l'avenir. Supprimer Craie : non présent sur la région
	Roches sédimentaires détritiques	Rassembler dans une même classe grès-arkose-conglomérat pour un usage Granulat. Différencier l'arkose pour un usage Pierre ornementale

Roches magmatiques	Roches plutoniques	Rassembler dans une même classe toutes les substances proposées = plutonites dans le document UNICEM
	Roches volcaniques	Supprimer les volcanites projections du document UNICEM Distinguer Pouzzolane en usage Minéraux Industriels Distinguer Phonolite et Trachyandésite pour l'usage Pierre Ornementale Ajouter Volcanites Effusives pour l'usage Minéraux Industriels
Roches métamorphiques		Après discussion, il est décidé de ne pas conserver Serpentine dans la liste des ressources, compte-tenu des difficultés engendrées par son exploitation Distinguer Schistes ardoisiers dans l'usage Pierre Ornementale Distinguer Marbre dans l'usage Pierre Ornementale Supprimer Métamorphites dans l'usage Pierre Ornementale (seul Marbre et Schiste ardoisier sont relatifs à cet usage)
Roches alluvionnaires et d'altération		Après discussion, il est décidé de conserver les distinctions suivantes : - Alluvions anciennes - Alluvions récentes - Non alluvionnaires (groupement des éboulis, colluvions, arènes, moraines...) = formations d'altération Dans l'usage Minéraux Industriels, ne conserver que les sables siliceux (ex Contrefort du Vercors), quel que soit leur origine
Autres types de roches	Brèches	Dans le contexte local, les brèches sont des roches volcaniques => à conserver dans les volcanites effusives et dans pierres ornementales
	Ocre	A distinguer dans l'usage Minéraux Industriels (ex dans la Drôme) (ex Vallée des Saint à Boudes)
	Sols	A supprimer
Minéraux Industriels		Pour l'ensemble des substances proposées, l'UNICEM se rapprochera du MIF pour savoir s'il est utile de conserver les distinctions. Pour l'instant : on rassemble gypse et anhydrite, on distingue Barytine et Diatomite

Quelques points complémentaires ont été demandés :

- Transmettre la liste des carrières utilisées dans le cadre de l'étude
- Ne pas parler de carrières actives, mais de carrières autorisées
- Transmettre une carte Cantal – Haute-Loire (seules cartes avec géologie harmonisée au niveau départemental à ce jour) précisant les zones de serpentines
- Transmettre une carte Cantal – Haute-Loire (seules cartes avec géologie harmonisée au niveau départemental à ce jour) précisant les zones de Sols

Le 2^{ème} point à l'ordre du jour concerne la distinction des zones ZEF, ZPF et ZH, présentes

dans la carte du cadre régional coté rhonalpin. Les discussions s'attachent à exprimer, pour chacun, l'intérêt qu'il voit à conserver tel ou tel niveau de précision.
 Au final, la décision de conserver ou non ces distinctions (et donc de les initier coté auvergnat) n'est pas tranché. Il est demandé au BRGM d'identifier, sous 1 semaine, les critères qui ont permis d'aboutir à cette distinction, et de préciser si un travail similaire est faisable coté auvergnat, et/ou si des infos complémentaires sont nécessaires. L'UNICEM fera un retour de sa réflexion sur cette question sous 3 semaines. Si des données complémentaires sont nécessaires, l'UNICEM et la DREAL fourniront ces données au BRGM très rapidement après la prise de décision.

La date de la prochaine réunion est fonction du choix de distinguer les zones ZEF, ZPF et ZH, et du travail que cela impliquera.
 2 dates ont été retenues : mardi 2 mai, vendredi 2 juin. A la DREAL ARA (Lyon)

Action	Responsable	Délai
Contacteur MIF pour valider la distinction des substances au sein des minéraux industriels	UNICEM	
Transmettre aux participants la liste des carrières, les cartes avec serpentinite	BRGM	3 semaines
Identifier les critères ayant permis de distinguer les zones ZEF, ZPF et ZH du cadre régional rhonalpin	BRGM	1 semaine
Réflexion concernant le choix de conserver ou non la distinction ZEF, ZPF, ZH	UNICEM	3 semaines
Fournir les données complémentaires à la distinction des zones ZEF, ZPF, ZH	UNICEM et DREAL	Très rapidement après décision